Succession et contrat de mariage

Par Yag

Bonjour
Ma mère a créé une Sci familiale en 1991 avec ses deux filles.nous avons chacune un tiers des part. Elle s'est mariée il y a 5 ans en faisant un contrat de mariage.
Elle est décédée et j'aimerais savoir si son mari a des droits sur la sci car la notaire qui s'occupe de la succession nous a annoncé que son mari récupérait un tiers des parts de ma mère.
Merci pour vos conseils

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Pourriez vous SVP préciser si votre mère et son époux avaient pris des dispositions pour favoriser le survivant, où s'il y avait éventuellement un testament qui justifierait ce tiers, qui correspond à la quotité disponible.

Sans cela, l'époux ne peut prétendre à plus de 1/4 lorsqu'il n'est pas le père des enfants.

Par Rambotte

Bonjour.
Cette discussion a plutôt sa place dans le forum succession, pas justice.
Le conjoint survivant est héritier de la défunte, peu importe le contrat de mariage, même en séparation de biens.